

CONVENTION 2014

ARC EN REVE

Entre :

Arc En Rêve, Centre d'Architecture, association loi de 1901, représenté par M Michel LUSSAULT, son Président, domicilié 7 rue Ferrère, 33 000 BORDEAUX,

et

La **COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX** représentée par son Président, M Vincent FELTESSE, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté n°2013/ du /2013, domiciliée à Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex.

Il est dit et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Depuis sa création en 1981, Arc En Rêve Centre d'Architecture mène une action de communication sociale et culturelle dans le champ de la ville et de l'architecture.

Les réflexions et actions conduites par Arc En Rêve intéressent tout particulièrement la Communauté urbaine, car elles abordent, de manière pratique et pédagogique, des problématiques complexes et/ou innovantes qui rejoignent plusieurs de ses domaines de compétences.

Compte tenu de cette convergence d'intérêts, il est donc proposé d'accorder à Arc En Rêve une subvention dans les conditions de la présente convention pluriannuelle.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par délibération n° 2012/0859 du 21 décembre 2012, le Conseil de Communauté a autorisé la signature d'une convention cadre pluriannuelle d'une durée de trois ans avec l'association Arc en Rêve Centre d'Architecture.

Celle-ci prévoyait le versement d'une subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux dans la limite d'une enveloppe globale de 1 500 000 € répartie sur les trois exercices (500 000 € en 2013, 500 000 € en 2014 et 500 000 € en 2015).

Conformément à cette convention, la Communauté Urbaine de Bordeaux doit être sollicitée annuellement afin d'arrêter le montant de la subvention au regard du programme d'actions prévisionnel présenté par Arc en Rêve.

La présente convention a donc pour objet d'arrêter le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2014 et d'en définir les modalités de versement.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2014

Au regard du budget prévisionnel et du programme 2014 de l'association ci-annexé, le montant de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2014 est arrêté à 500 000 €.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION COMMUNAUTAIRE

un 1^{er} acompte de 80% du montant de la subvention, après validation de son montant par les instances communautaires au regard du plan d'actions et du budget annuel de l'association,

le solde (20%), au prorata des dépenses effectives par rapport au budget prévisionnel, à la réception des documents suivants :

- les bilans, comptes de résultat et annexes détaillés, certifiés conformes par un commissaire aux Comptes. Le compte de résultat doit pouvoir être comparé au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
- Le budget définitif certifié conforme des actions prévues au programme annuel, à comparer au budget prévisionnel fourni par l'association lors de sa demande de subvention,
- le rapport annuel d'activité détaillé de l'Association et un rapport d'activités détaillé des actions du programme,
- une note de commentaires expliquant le cas échéant les variations constatées sur les principaux postes de dépenses et de recettes entre le budget prévisionnel présenté par l'Association et son budget définitif certifié,
- les copies des décisions des aides obtenues auprès des autres partenaires publics (délibérations,).

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Communauté urbaine de Bordeaux (Direction Coordination et Appui du Pôle Dynamiques Urbaines) :

- *au 31 mars au plus tard de l'année suivante*, un compte rendu d'activité provisoire faisant état des conditions de réalisation du programme de l'année écoulée et éventuellement des écarts par rapport aux objectifs initiaux,
- *au 30 juin au plus tard de l'année suivante*, les comptes définitifs de l'exercice écoulé tels que prévus à l'article 8 ainsi qu'un bilan d'activité détaillé par action.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2000/321 du 12.04.2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le bénéficiaire s'engage également à présenter à la Communauté urbaine de Bordeaux les comptes (bilan et compte de résultats) certifiés par le commissaire aux comptes au plus tard six mois après la clôture de l'exercice en cours.

L' Association ou son représentant s'engage :

- à venir présenter sur simple demande de la Communauté urbaine, devant les membres des Commissions compétentes, le bilan des actions réalisées au cours de l'année N-1 ainsi que le bilan financier de l'exercice,

- à faciliter le contrôle par les services de la Communauté, de la réalisation des actions, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables de l'association,
- à faire connaître à la Communauté, tous les changements survenus dans son administration ou sa direction et transmettre à la Cub ses statuts actualisés.

Arc En Rêve s'engage en outre à faire figurer le logo de la Communauté urbaine de Bordeaux sur tous les documents ou supports afférents au programme d'actions validé. La Communauté urbaine pourra ponctuellement et à sa demande, être autorisée à utiliser une partie desdits supports pour ses propres actions de communication (insertion éventuelle sur son site internet par exemple).

ARTICLE 5 : AFFECTATION DE LA PARTICIPATION

Toute contribution inutilisée ou utilisée non conformément à son objet devra être remboursée.

Arc En Rêve s'interdit, en outre, de reverser tout ou partie de la subvention précitée à d'autres associations, sociétés ou collectivités.

ARTICLE 6 : MODIFICATION

Toute modification fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 7: CONDITIONS DE RESILIATION

Le non respect des engagements détaillés ci-dessus ou le changement d'objet ou d'activités, pendant sa durée de validité, rendrait caduque les dispositions de la présente convention.

ARTICLE 8: CLAUSE DE PUBLICITE

Le soutien apporté par la Communauté urbaine devra être mentionné sur les panneaux et documents d'information destinés au public.

Fait à Bordeaux, le

Le Président
d'Arc En Rêve

Michel LUSSAULT

Le Président de la Communauté urbaine
de Bordeaux

Vincent FELTESSE

2014		expos grande galerie	expos galerie blanche	rencontres & conférences	éducation, médiation, formation	action spéciales		hors les murs	éditions			
semaines ★ vacances scolaires												
janvier 2014	S 01 / 30 12 2013 ★ 05 janvier	Japon Junya Ishigami architecte, Tokyo How small? How vast? How architecture grows? coproduction deSingel, Anvers	BLP portrait d'agence janvier > mars 2014			atelier / visites Ishigami	Bègles sous réserves	projet campus sous réserves				
	S 02 / 06 01 2014											
	S 03 / 13 01 2014											
	S 04 / 20 01 2014											
février	S 05 / 27 01 2014	12 décembre 2013 > 27 avril 2014					aquitanis _ Les Sécheries,					
	S 06 / 03 02 2014											
	S 07 / 10 02 2014											
	S 08 / 17 02 2014											
mars	S 09 / 24 02 2014											
	S 10 / 03 03 2014			rencontre thématique 01								
	S 11 / 10 03 2014											
	S 12 / 17 03 2014											
avril	S 13 / 24 03 2014								exposition gonflable / Jardin Public ? Hans-Walter Müller ingénieur-architecte, Paris, la Ferté mars - avril 2014 (opt.1)			
	S 14 / 31 03 2014											
	S 15 / 07 04 2014 ★ 12 avril											
	S 16 / 14 04 2014 ★											
mai	S 17 / 21 04 2014 ★ 27 avril		signes #02 atelier-exposition work in progress projet 2015									
	S 18 / 28 04 2014			avril > septembre 2014					café de l'archi 19			
	S 19 / 05 05 2014											
	S 20 / 12 05 2014											
juin	S 21 / 19 05 2014	Bas Smets paysagiste, Bruxelles coproduction deSingel, Anvers mai > septembre 2014		Bas Smets paysagiste, Bruxelles mai 2014	PROGRAMME PERMANENT : ateliers, visites bâtiments, parcours urbains, visites expo, classes à Pac, formation enseignants, formation professionnels aménagement, voyages d'étude etc.	La nuit des musées						
	S 22 / 26 05 2014								atelier / visites Bas Smets			
	S 23 / 02 06 2014			rencontre thématique 02								
	S 24 / 09 06 2014											
juillet	S 25 / 16 06 2014											
	S 26 / 23 06 2014											
	S 27 / 30 06 2014 ★ 05 juillet			café de l'archi 20								
	S 28 / 07 07 2014 ★											
août	S 29 / 14 07 2014 ★											
	S 30 / 21 07 2014 ★											
	S 31 / 28 07 2014 ★											
	S 32 / 04 08 2014 ★											
septembre	S 33 / 11 08 2014 ★											
	S 34 / 18 08 2014 ★											
	S 35 / 25 08 2014 ★ 31 août											
	S 36 / 01 09 2014											
octobre	S 37 / 08 09 2014											
	S 38 / 15 09 2014			AGORA table ronde paysage • espace public								
	S 39 / 22 09 2014											
	S 40 / 29 09 2014											
novembre	S 41 / 06 10 2014											
	S 42 / 13 10 2014											
	S 43 / 20 10 2014 ★ 25 octobre			Studio Mumbai architecte et designer, Milan								
	S 44 / 27 10 2014 ★			avec le musée d'arts décoratifs de Bordeaux					Studio Mumbai architectes, Bombay octobre 2014	atelier / visites Studio Mumbai		
S 45 / 03 11 2014 ★ 02 novembre		rencontre thématique 03										
S 46 / 10 11 2014												
S 47 / 17 11 2014												
décembre	S 48 / 24 11 2014											
	S 49 / 01 12 2014											
	S 50 / 08 12 2014											
	S 51 / 15 12 2014 ★ 20 décembre											
janvier 2015	S 52 / 22 12 2014 ★											
	S 01 / 29 12 2014 ★ 04 janvier 2015											

Budget prévisionnel 2014

AG 09 07 2013

LIBELLE	CHARGES
1 - EXPOSITIONS / CONFERENCES / EDITIONS	
1-1- Prestations achetées	
(diffusion info., droits d'auteurs, transport et assurance, missions réception, dossier+voyages de presse, honoraires, réalisation technique+matériaux, travx photo.+audio, frais administratifs)	
Exposition 1	100 000
Exposition 2	85 000
Exposition 3	75 000
3 x installations en petite galerie (3x 20 000)	60 000
Conférences (coûts techniques)	15 000
Déplacements	10 000
Rencontre thématique	20 000
Honoraires (photo. rédac. et consultants)	10 000
Régie technique (audiovisuel)	5 000
Divers expos	3 000
Divers imprévus	10 000
sous-total prestations achetées	393 000
1-2- Charges de personnel	
Prospective / programmation	82 515
Cadre ville & territoire (v&t)	57 900
Commissariat / dir. artistique / prod. evts associés	90 143
Conception réalisation : scénographie/graphisme/conduite projet	89 516
Mise en œuvre : trav. d'exé. et suivi de fab./coord. tech.	29 786
Valorisation : diffusion / com. (rel press+info public+secret.)	82 346
Régie technique et maintenance	55 217
Surveillance-accueil (4GAL/ 4x26h)	69 621
Documentation	24 059
stagiaires	10 465
sous-total charges de personnel	591 569
1-3- Actions spéciales	
Action spéciale (dont AGORA / coûts techniques)	40 000
Action formation (coûts techniques)	3 000
Les cafés de l'architecture (coûts techniques) 3 cafés	6 000
sous-total actions spéciales	49 000
I- SOUS-TOTAL EXPO/CONF/EDIT.	1 033 569
2 - ACTIONS EDUCATIVES/FORMATION	
2-1- Prestations achetées	
Matériaux, fabrication, fournitures	2 000
Honoraires	3 000
Divers interventions	5 000
sous-total prestations achetées	10 000
2-2- Charges de personnel	
Encadrement action éducative	46 320
Conception projets et outils pédagogiques, coordination	54 900
Animations milieu scolaire et quartiers	26 764
actions avec les professionnels : partenariats / formation	11 778
Visites commentées	26 764
Réalisation des supports d'animation graphisme + inst. tech.	10 830
stagiaires	5 233
sous-total charges de personnel atelier pédago.	182 589
II - SOUS-TOTAL ANIMATIONS/ATELIER PEDAGOGIQUE	192 589
TOTAL CHARGES A REPORTER (I+II)	1 226 157

41

Budget prévisionnel 2014

AG 09 07 2013

LIBELLE	CHARGES
	euros
Report (I + II)	1 226 157
3 - FONCTIONNEMENT GENERAL	
3-1- Frais généraux	
Travaux impressions et autres	8 000
Fourniture et petit équipement	12 000
Fournitures administratives	10 000
Location mobilière	20 000
Entretien mobilier et immobilier (dnt véhicule)	3 000
Maintenance	20 000
Assurances	10 000
Formation (coûts directs)	13 000
Documentation/abonnements	5 000
Honoraires administratifs + presta extérieur	50 000
Annonces et cadeaux	500
Transports - déplacements	7 000
Missions réceptions	3 500
Affranchissements	8 000
Téléphone - télécopies - internet	13 000
Achat éditions	2 000
Autres taxes et divers	4 000
Divers	1 500
Loyer Entrepot	195 000
Loyer stockage	9 600
sous-total frais généraux	395 100
3-2- Charges de personnel	
Direction Projet/stratégie/montage/communication	78 232
Administration générale / gestion financière+ personnel/ comptabilité	112 507
<i>Gestion des partenariats / développement des projets</i>	56 940
Accueil - Standard	38 430
Divers CDD événementiel	12 629
Réalisation graphique doc institutionnels	10 830
Traitement docs numériques (MT)	18 956
Veille audiovisuelle informatique + maintenance	19 608
Mouvements personnel	5 233
sous-total charges de personnel administratif	353 364
3-3- autres charges de personnel	
Taxes sociales diverses	40 000
Variation provision pour congés payés	8 000
sous-total autres charges de personnel	48 000
3-4- Divers	
Charges financières et exceptionnelles	2 500
Dotations amortissement, et provisions	75 000
sous-total divers	77 500
III – SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	873 964
4 -PROSPECTION	
Mission d'études programmation 2014/2015	5 000
Mission préfiguration projet	15 000
IV – SOUS-TOTAL PROSPECTION	20 000
TOTAL CHARGES (I+II+III+IV)	2 120 122

11

Budget prévisionnel 2014

AG 09 07 2013

LIBELLE	
1 - SUBVENTIONS	
Mairie de Bordeaux	800 000
Ministère de la Culture - programme expo. et fonctiont (DRAC)	138 000
Ministère de la Culture - programme soutien à la médiation (DRAC)	21 000
Ministère de la Culture - programme educ art.&cult.etblssmt scolaire (DRAC)	4 290
Communauté urbaine de Bordeaux	500 000
Conseil Régional Aquitaine (programme d'actions)	50 000
<i>Autres subventions (espérées)</i>	40 000
I- SOUS-TOTAL SUBVENTIONS	1 553 290
2 - PRESTATIONS	
Ventes éditions	8 000
Formation / Expertise / Animation/médiation	60 000
Coproductions /divers partenaires	70 000
<i>Autres prestations</i>	117 832
Itinérances d'expositions	10 000
communication culturelle	80 000
II - SOUS-TOTAL PRESTATIONS	345 832
3 - AUTRES PRODUITS	
Mécénat (convention de partenariat)	50 000
Mécénat (en cours de négociation)	20 000
<i>Mécénat (Recherche)</i>	60 000
Remboursements CAE (ASP)	65 000
III - SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS	195 000
4 - PRODUITS ANNEXES	
Cotisations	1 000
Produits divers de gestion	15 000
Remboursements repas et divers	10 000
IV - SOUS-TOTAL PRODUITS ANNEXES	26 000
TOTAL PRODUITS (I+II+III+ IV)	2 120 122
Résultat	0

W